

CONGO BELGE

-0-

ETAT CIVIL

-0-

Neuf septante quatre
Volume : UN

ACTE DE NAISSANCE

Par jugement rendu le vingt deux octobre mil neuf cent cinquante et un, le Tribunal de première instance de Liège a ordonné que dans l'acte de naissance ci-contre le nom patronymique [REDACTED] sera remplacé chaque fois qu'il est cité par celui de [REDACTED]

Le jugement est transcrit dans le registre des actes de l'Etat Civil autres que les actes de naissance, de mariage et de décès de BENI-Beni, le vingt-huitième jour du mois de novembre mil neuf cent cinquante et un. L'Officier de l'Etat Civil [REDACTED] sc/VAN HAMPE E.M.A.

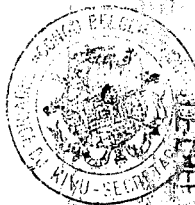
L'an mil neuf cent quarante quatre, le vingt huitième jour du mois de Août, devant nous MAQUET René Louis Joseph, Officier de l'Etat Civil à Beni a comparu le nommé Messire [REDACTED] âgé de trente deux ans, Conservateur Adjoint à l'Institut [REDACTED], lequel nous a déclaré en présence [REDACTED] André Auguste Paul Léon Marie Joseph, âgé de trente six ans, Administrateur [REDACTED] et de [REDACTED] Christian-- Emile Joseph, âgé de trente quatre ans, Administrateur [REDACTED] que le vingt quatrième jour du mois d'Août-- mil neuf cent quarante quatre, est née à Beni, Territoire de Beni Congo Belge, de lui déclarant, âgé de [REDACTED] ans, Conservateur Adjoint à l'Institut [REDACTED] domicilié à Bruxelles-Saint Gilles [REDACTED] et de [REDACTED]

[REDACTED] A, âgée de vingt huit ans, sans profession-- domiciliée à Bruxelles Saint Gilles [REDACTED] conjoints, un enfant du sexe féminin, auquel il a été donné les prénoms de [REDACTED]

En foi de quel nous avons dressé le présent acte et, après que connaissance en a été donnée aux comparants, nous l'avons signé avec eux [REDACTED] Signature du déclarant L'Officier de l'Etat Civil et des témoins sc/ R. MAQUET

Pour copie certifiée conforme
Beni, le 28 novembre 1951
L'Officier de l'Etat Civil
VAN HAMPE E.M.A.

GRATUIT POUR USAGE ADMINISTRATIF



LE MINISTRE VAN HAMPE E.M.A.
LE CHIEF DU BUREAU DE L'ETAT CIVIL A BENI-BENI
LE CHIEF DU BUREAU DE L'ETAT CIVIL A BENI-BENI
LE CHIEF DU BUREAU DE L'ETAT CIVIL A BENI-BENI
LE CHIEF DU BUREAU DE L'ETAT CIVIL A BENI-BENI



Ministère des Affaires Etrangères
Loi du 14-07-1966

Copie conforme
du document n° N 96/1944
délivrée sur timbre
~~gratuitement pour~~

Jugement passé en force de chose jugée
le

Bruxelles, le - 2 -09- 1994
Pour le Ministre,
Le Fonctionnaire délégué,



M. PEEREMAN - DHAENENS

